



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2018**

N° DEL 2018.05.16/067

Le **mercredi 16 mai 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : CULTURE 1

**Objet : Festival Art et
Handicap, édition 2018 -
Demande de subvention.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation : 30/04/2018

Date : 30/04/2018

Affichage : 30/04/2018

Étaient représentés :

MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain;
KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard;
BRUNET Pascale pouvoir à JALADE Jacques;
CIUPPA Marcel pouvoir à DUFOUR Maurice;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
GRYZKA Romain pouvoir à PICAT RE Alessandro;

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 22

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 29

Absents excusés :

MARCHELLO Marie, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Mireille FABRE

Pour la journée internationale des personnes handicapées, la Ville de Briançon œuvrera à nouveau pour l'édition 2018 du Festival « Art et Handicap ». Cette manifestation se déroulera lors d'un weekend du dernier trimestre de l'année et proposera également une journée d'animation complémentaire en juillet 2018 au parc de la Schappe. Le thème annuel du festival sera consacré aux arts du spectacle.

L'opération organisée et portée par la Ville, proposera pendant ces événements, plusieurs ateliers, spectacles et animations de découverte autour des mondes de l'art, encadrés par des professionnels et se déroulant dans différents lieux de la ville.

Les objectifs de cette manifestation sont les suivants :

- Promouvoir les pratiques artistiques et les productions réalisées par les artistes en herbe et accomplis ;
- Sensibiliser un large public sur les capacités créatrices des personnes handicapées par la diffusion de leurs œuvres dans le réseau culturel commun ;
- Rendre le spectacle et l'art accessible à tous les publics ;
- Proposer une image valorisante du handicap par le biais d'échanges, de rencontres avec un large public et contribuer à favoriser l'insertion sociale et culturelle de la personne.

Cette journée offre de véritables passerelles entre les champs associatifs, sanitaires et sociaux, les mondes de l'éducation, de l'entreprise et le secteur culturel pour sensibiliser les acteurs institutionnels, culturels et le grand public à la nécessité de mettre en application la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le coût de l'opération est estimé à 3 980,00 €. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est en mesure de subventionner cette manifestation, il y a donc lieu de présenter un dossier en ce sens.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Ateliers et spectacles	1 800,00 €	Ville de Briançon	2 786,00 €
Communication	700,00 €		
Réception	700,00 €	Région PACA	1 194,00 €
Fournitures et équipement	200,00 €		
Remboursement de frais et droits	580,00 €		
Total	3 980,00 €	Total	3 980,00 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de l'édition 2018 du Festival Art et Handicap pour un montant total de dépenses de 3 980,00 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR PREFECTURE

005-210500237-20180516-DEL20180516067-DE
Regu le 29/05/2018

Blank lined area for text entry.